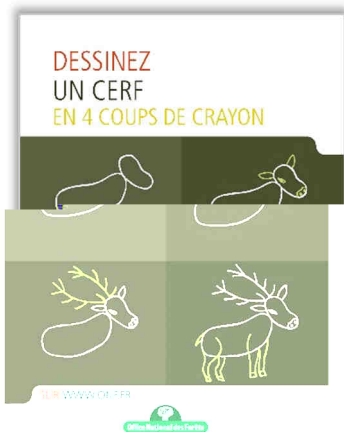


## BIODIVERSITE : PRÉSERVER ET SENSIBILISER

Le brame, c'est d'abord le cri du cerf, mais c'est aussi l'ensemble des comportements des cerfs et des biches pendant la période de reproduction. A la fin de l'été, les cerfs les plus âgés se rapprochent des biches, chassent les jeunes mâles et se disputent la suprématie sur les femelles. Au bout de quelques jours, le cerf dominant arrive à imposer son autorité sur la harde de biches. Tête haute, le cerf lance son cri rauque, martèle le sol du sabot, autant de parades destinées à éloigner ses concurrents.

**Naturalistes, observateurs, photographes et curieux en tous genres, restez le plus discrets possible pour ne pas déranger les cerfs. Écouter les cerfs bramant ne nécessite pas de les approcher au plus près, encore moins de les poursuivre ou de les éclairer.**

Des sorties « Brame », organisées chaque année et encadrées par des spécialistes, permettent de découvrir cette période clé de la vie des cerfs en limitant tout risque de dérangement pour l'animal. **Renseignez-vous auprès des offices de tourisme de votre territoire.**



## PÉRIODE DE BRAME : RESPECT ET QUIÉTUDE SONT DE RIGUEUR !



Accouplement, combat, surveillance, etc., la période du brame est éprouvante pour les cerfs, et sensible à tout dérangement... / F. Bezet @ crédit ONF

**De septembre et mi-octobre, un cri profond résonne en forêt... Il s'agit du brame du cerf qui annonce la saison des amours.**

**Tête haute et dressée, le cerf brame pour signaler sa présence...** Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent pour assurer la quiétude des animaux dans les forêts domaniales de la région. L'ONF des Pays de la Loire rappelle ici quelques règles pour contribuer à préserver les richesses faunistiques des massifs forestiers.

### LE BRAME, UNE PÉRIODE CRUCIALE POUR LES CERFS

**La période du brame est particulièrement sensible pour les cerfs. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement peut en effet perturber leur comportement, voire empêcher leur reproduction.**

En effet, il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe, et une présence humaine, un effluve, suffisent pour le rompre... Chaque année, de nombreux curieux et passionnés se pressent en forêt, pour entendre les sons émis par ces grands animaux.

Si vous choisissez de venir en forêt à cette période pour écouter le brame, l'ONF rappelle qu'il est nécessaire de respecter ces règles pour ne pas perturber le cycle des grands cervidés :

- Ne vous écartez pas des **chemins forestiers autorisés** ;
- Soyez **le plus discret possible** : ni lampe de poche, ni flash (article R428-9 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller de 135 à 750 euros) ;
- Ne cherchez pas à vous approcher des animaux. Le brame doit être avant tout une période d'écoute. **Les cerfs peuvent se montrer très agressifs et représentent un danger pour les personnes trop curieuses...** Contentez-vous de les écouter ;
- N'emenez **pas votre chien, même tenu en laisse.**

### DES ROUTES FERMÉES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

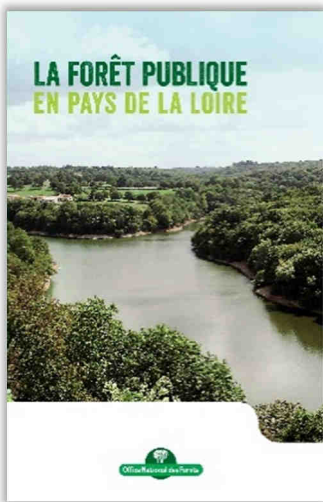
Pour éviter d'avoir à déplorer des comportements déplacés, des mesures temporaires de fermeture de routes forestières peuvent être prises durant le brame dans les forêts domaniales. Tout contrevenant s'expose à une contravention. L'ONF remercie le public pour son respect et

**L'ONF EN PAYS DE LA LOIRE :  
UN PATRIMOINE GÉRÉ  
DURABLEMENT**

**L'ONF gère plus de 40000 hectares de forêts publiques, appartenant principalement à l'Etat.**

Les forestiers de l'ONF rédigent pour chaque forêt un plan de gestion qui priorise les enjeux entre la **biodiversité**, la **production de bois**, les **besoins sociaux** (accueil du public, paysage, captage d'eau) et la **protection contre les risques naturels**. Chacun de ces axes constitue un terme de l'équation à équilibrer pour assurer la mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle efficace.

Selon les contextes, cette gestion durable des forêts s'adapte aux enjeux locaux et régionaux : un juste équilibre entre écologie, accueil et économie. Ils seront orientés vers la protection générale des milieux naturels et une amélioration des conditions d'accueil du public, comme c'est le cas dans les **forêts littorales de Vendée** ; vers la production de bois et la protection générale des milieux, c'est le cas dans **certains massifs du Maine et Loire** ; vers la production de bois de qualité et l'accueil du public, enjeux que l'on trouve en **Loire-Atlantique ou en Sarthe**.



sa compréhension concernant ses actions en faveur des grands mammifères. En Sarthe, les mesures suivantes ont été prises pour assurer la quiétude des cervidés en cette période cruciale.

- **Forêt domaniale de Bercé / Arrêté préfectoral n°920/3912** : Du 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre, la ligne de Grammont, du Rond du Mai à la sortie de la domaniale sera à tout véhicule en circulation et en stationnement.
- **Forêt domaniale de Sillé / Arrêté préfectoral n° AP n° 920/3910** : La Grande ligne et la ligne du Genêt seront fermées en permanence entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre.
- **Forêt domaniale de Perseigne** : La Route du Faîte et la Route d'Aillières, déjà fermées à la circulation, feront l'objet d'une vigilance accrue en raison de la période de brame, et ce du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre.

**ET POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS DES PAYS DE LA LOIRE ?**

Dans les autres forêts domaniales des Pays de la Loire, les routes forestières traditionnellement fermées à la circulation feront l'objet d'une attention toute particulière en cette période de brame également, et ce du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre. Une campagne de sensibilisation est également diffusé auprès des partenaires locaux de l'ONF.

Tout contrevenant sur les routes fermées (circulation et stationnement) s'expose à une contravention ( Art R 163-6 du code forestier, 135 euros). Ces mesures sont prises pour assurer la préservation de la biodiversité biologique présente en forêt.



**POUR EN SAVOIR PLUS ?**

**ONF Sarthe-Mayenne**

**Joël LINTE**, Responsable d'Unité Territoriale  
ONF Sarthe-Mayenne  
Tél : 06 17 78 16 37 ; Mail : [joel.linte@onf.fr](mailto:joel.linte@onf.fr)

**Loire-Atlantique / Maine-et-Loire**

**Corentin LEVESQUE**, Responsable Unité territoriale  
Tél : 06 66 84 36 04 ; Mail : [corentin.levesque@onf.fr](mailto:corentin.levesque@onf.fr)

**Vendée, Forêt de Mervent**

**Laurent DERVIN**, Technicien Forestier Territorial  
Tél : 06 23 97 73 24 ; Mail : [laurent.dervin@onf.fr](mailto:laurent.dervin@onf.fr)